

Compte rendu de la CCP du 2 juin 2016

La commission consultative paritaire des contractuels (CDD/CDI) est présidée par Noémie Le Quellenec, sous-directrice Mobilité, Emplois, Carrières au secrétariat général du MAAF.

La CFDT était représentée par Eric Garberoglio (représentant titulaire pour la catégorie A), Patricia Monin et Jean-Pierre Quéméré (experts CFDT).

1 – Examen des demandes de mobilité

Dans le souci de respecter la vie privée des agents, nous avons décidé de pas mettre leurs noms dans les articles publiés sur notre site, qui est d'accès public. Les agents concernés par la mobilité ont tous reçu un courrier électronique personnel les informant du résultat.

2 – Questions diverses de la CFDT

– Plan et calendrier prévisionnel de déprécarisation au MAAF, suite à la publication de la loi « déontologie ».

Le décret d'application n'est pas encore paru. L'administration fait part de sa volonté ambitieuse de mettre en place une déprécarisation importante. Elle va organiser rapidement un groupe de travail portant sur les modalités et les procédures à mettre en place (nombre de concours, nombre de postes ouverts...).

– Combien d'agents du MAAF sont concernés par le décret 2016-626 du 18 mai 2016 modifiant le décret 2000-239 du 13 mars 2000 instituant une prime spéciale en faveur de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture ?

Il s'agit juste d'une régularisation juridique des contrats concernant certains contractuels du statut unique et les 11

ouvriers hydrauliques. Cette régularisation n'aura aucune répercussion financière pour les agents concernés.

– Point sur la situation des agents CDD « Balny » transférés aux Conseils régionaux.

Sur les onze agents concernés par ce transfert, sept ont été repris par des Conseils régionaux, un a réussi le concours de rédacteur territorial et a été recruté par son Conseil Régional, un a démissionné au 1er juin 2015 et deux n'ont pas vu leur contrat reconduits par leur Conseil régional.

N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT.